



www.environnement93.fr

**UNION DES ASSOCIATIONS
D'ENVIRONNEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS**

Association départementale agréée
Membre de France Nature Environnement Ile-de-France
Affiliée à France Nature Environnement

Gagny, le 5 mars 2022

**PV de l'AG du 12 février 2022
Maison du parc Jean Moulin-Les Guilands**

Présents :

F. Redon, (*Président-EnDeMa93*)
C. Scheyder, (*Secrétaire-Noisy le Sec Environnement*)
B.Dubouloz-Monnet (*ASVR*)
J.Learmonth (*ASVR*)
V.Cochard (*ARIVEM*)
B. Mazzola, (*EnDeMa93*)
S.van den Brink (*ANCA*)
A.Boucher (*Bondy Ecologie*)
C.Bernard (*Bondy Ecologie*)
V.Chabran (*Union des Riverains du Stade de France*)
M. Glevarec, (*Les Amis du Parc de la Poudrerie*)
S.Tirloir (*Romainville Sud*)
V.Pruvost (*Romainville Sud*)
C. Schneider, (*Trésorier-EnDeMa93*)
E. Barraud, (*PER*)
RA.Bougourd -(*Aulnay Environnement*).
O.Nouvian (*Le Pré en transition*)
JY.Marsouin (*Genvironnes*)
C.Blanc (*Association Echanges*)
S.Zami(*Comité Porte de Paris*)

Représentés :

A. Marques, (*Gournay Environnement*)
V.Ilié (*Montreuil Environnement*)
G.Lepoder (*Bien vivre à Vaujours*)
T.Petit (*ADESS*)

Invités :

Muriel Martin-Dupray (*Co-Présidente FNE Ile de France*)
Luc Blanchard (*Co-Président FNE Ile de France*)
Margot Holvoet (*Directrice FNE Ile de France*)
Irène Nenner (*Présidente Environnement 92*)
J.Buisson (*Secrétaire Général FNE Ile de France*)

Bélaide Bédreddine (*Vice président CD93*)
Aline Girard (*Animatrice du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer*)
Benjamin Laurent (*SOLIDEO*)

Sont présentes ou représentées, selon émargement figurant sur les feuilles de présence et les pouvoirs annexés à l'ouverture de l'assemblée, les associations adhérentes à jour de leur cotisation 2021.

L'Assemblée Générale est déclarée ouverte à 9h30.

La présidence de séance est assurée par Francis Redon, et le secrétariat de séance par Colette Scheyder.

L'ordre du jour est adopté.

- 1 : **Rapport moral** et bilan d'activités 2021
- 2.: **Rapport financier** : compte définitif 2021
- 3.: **Vote et quitus** sur les 2 rapports.
- 4.: **Autorisations pour ester en justice, vote..**
- 5 : **Orientations et actions** pour la prochaine mandature,
- 6 : **Election Conseil d'administration,**

1. **Rapport moral** et bilan d'activités

Après le bilan des **cotisations** encaissées au jour de l'AG, Environnement 93 compte 19 associations adhérentes, qui représentent de l'ordre de 1100 adhérents.

C'est tout d'abord une grande satisfaction de pouvoir à nouveau se réunir et échanger de vive voix sur les activités et l'impact d'Environnement 93 en Seine-Saint-Denis. C'est une double satisfaction de plus de pouvoir accueillir en Seine-Saint-Denis l'équipe de FNE Ile de France qui pourra dresser les perspectives de l'année 2022 très riche en projets.

Parmi les projets sur lesquels Environnement 93 s'est engagée en 2021 quelques uns méritent des réflexions, en mesurant l'impact de l'association dans la réalisation de ces projets, autant que le chemin qui reste à parcourir pour que l'information du public sur les projets qui le concernent soit enfin à la hauteur des enjeux.

D'autres projets sont aussi à souligner pour mesurer d'un côté la longue et forte implication des associations pour réussir à se faire entendre, mais aussi les durs combats, engagés pour certains depuis longtemps, toujours en cours pour sauvegarder une qualité de vie trop souvent méprisée.

Environnement 93 a participé en 2021 à deux exercices de concertation menés sur des objectifs très différents, mais significatifs pour mesurer la place qui est accordée aux citoyens pour leur permettre d'avoir un impact sur l'avenir de leur territoire.

En premier lieu un point commun majeur dans le cadre de ces exercices concerne la méconnaissance profonde de la majorité des citoyens sur les moyens qui leur sont accordés pour donner un avis ou à minima s'informer sur les projets qui souvent leur sont imposés.

Ce point est de plus accentué par des procédures de concertation qui ne restent souvent que des procédures « réglementaires » diffusant une information qui ne peut être débattue. Il a été aussi évoqué « l'inutilité » des enquêtes publiques qui soumettent des projets qui ne seraient amendables qu'à la marge. Pour le côté associatif, sur ce dernier point, Environnement 93 souligne par ailleurs la qualité et la pertinence très inégales, des commissions d'enquête publique dans la prise en compte des observations déposées par le public.

Pour la séquence de concertation de Sevrans sur le **projet « Terres d'eaux » et sa vague de Surf associée**, hors schéma réglementaire standard, les séances d'échanges qui se sont déroulées sur plus de deux mois ont bien sûr permis d'écouter les propositions des maîtres d'ouvrage, mais ont surtout permis au groupe de citoyens et d'associations, mandaté pour donner un avis sur le projet, d'analyser le projet de manière objective. Après les descriptions « commerciales » présentées par les promoteurs, le temps a été donné à tous de mesurer concrètement les impacts du projet sur le cadre de vie des habitants, sur la biodiversité, sur les continuités écologiques, sur le climat. De même l'espace que s'est octroyé le groupe citoyen a pu apporter une contradiction au projet présenté, suffisamment argumentée et développée pour être ensuite validée par le Conseil Municipal de Sevrans.

l'ADESS de Sevrans, l'ANCA, les Amis du Parc Forestier de la Poudrerie, Environnement 93 se sont largement investis dans cette concertation.

La séance à laquelle Environnement 93 a été conviée, pour une participation à la **convention citoyenne sur le climat organisée par l'EPT Est Ensemble**, pose également question sur l'implication des citoyens dans leur action pour participer à la vie du territoire, mais surtout sur la pertinence de ce type d'organisation alors que d'autres

instances pérennes sont plus adaptées à l'expression des habitants tels les CODEV que nombreuses communautés d'agglomération ont mis en œuvre.¹

Pour conclure sur ce volet concertation Il faut enfin souligner l'aboutissement des longues années de luttes judiciaires et discussions avec les municipales successives, des associations Genvirannes et Echanges à Saint-Ouen pour la sauvegarde des 1000 m² de **jardins de l'impasse Juif**.

Au-delà de ces résultats de combats, plutôt encourageants, menés par les associations locales et Environnement 93, de graves atteintes à l'environnement et à la santé publique se sont perpétuées, sinon amplifiées en 2021. En premier lieu c'est sur le **site Wipelec** que le directeur général de la santé, Mr Jérôme Salomon, déjà bien connu de tous, a demandé un assouplissement des normes pour les valeurs repères d'aide à la gestion de la qualité de l'air intérieur (VRAI) pour le trichloréthylène (TCE). L'hypocrisie de cette demande pouvait être aisément mesurée quand le dernier commentaire de la saisine indiquait que « *L'avis est attendu pour toute situation de gestion de concentration élevée en TCE et non pour le cas spécifique du site Wipelec de Romainville* ». Pour mémoire et ne pas oublier voir article Euractiv de janvier 2021.²

A ce jour alors que la dépollution a été déclarée « terminée » par les services de l'Etat, les riverains respirent un air plus pollué qu'avant la dépollution, alors que par contre le promoteur a pu de son côté tranquillement monter les premiers étages de son projet immobilier.

2021 nous a permis de découvrir aussi un nouveau mur de cynisme et de mépris : la **Société du Grand Paris (SGP)**. Alors que la majorité des habitants de Seine-Saint-Denis attendent l'arrivée de ces nouveaux moyens de transport, ligne 15 et ligne 16, la SGP s'autorise expropriations et dégâts environnementaux qui lui sont accordés par les déclarations d'utilité publique (DUP). Seul un recours permet aujourd'hui de tenter une écoute et une évolution de pratiques autoritaires le long de la ligne 15 Est de Rosny jusqu'à Aubervilliers.

Il en de même sur le **Fort d'Aubervilliers avec une piscine**, affublée d'un solarium considéré comme essentiel par les élus locaux, qui se moque totalement des jardins des Vertus installés là depuis 1935. Pour mémoire les jardins des Vertus sont des jardins familiaux (au sens de l'article L. 561-1 du code rural) créés sur le territoire d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) au milieu des années 1920 et gérés par la Société des jardins ouvriers des Vertus (**SJOV**). Ils représentent une surface de 22 474 m² divisée en 87 parcelles cultivées.

Ici encore échanges et écoute sont tombés aux oubliettes, laissant le seul champ d'évitement au recours.

En 2021 deux associations ont disparu « faute de combattants », ANSE93 à Pierrefitte, ADERZAC à Montfermeil.

Deux associations nous ont par contre rejoint, le Pré Saint Gervais en transition, association avec laquelle on travaille sur le PLUi d'Est Ensemble, et l'association Restes Ensemble sur Montreuil, que l'on a soutenu contre les projets sur l'usine EIF dans les Murs à Pêches.

Deux autres associations devraient également rejoindre Environnement 93 en 2022, « comité Porte de Paris » à Saint-Denis et « Protection des Berges de Seine » à Epinay-sur-Seine.

¹ <https://conseils-de-developpement.fr/wp-content/uploads/2020/11/fiche-1-cadre-juridique-070420.pdf>

² <https://www.euractiv.fr/section/plan-te/news/enquete-a-romainville-la-vente-dun-terrain-empoisonne/>

Par ailleurs on travaille de plus en plus avec des associations limitrophes de la Seine-Saint-Denis, en particulier en Seine-et-Marne avec l'ADENCA et Mireille Lopez à Claye-Souilly, ADEQUA et JP Fèvre à Chelles, le RENARD et P.Roy sur Roissy-en-Brie, Les Riverains des Bords de Marne à Chelles avec L.Follet.

Au-delà des concertations qui ont permis des échanges avec des habitants du territoire qu'on a peu l'opportunité de côtoyer, la brocante sans déchets organisée avec Noisy-le-Sec Environnement dans le quartier du Haut-Goulet à Noisy-le-Sec, de même que le colloque « eau » organisé en visio en janvier 2021 permettent des confrontations qu'il faut amplifier.

Après la concertation organisée sur Sevrans, les contacts ont été pris avec Médialab pour permettre aux habitants de mieux prendre la parole et s'exprimer pour territoire.³

Ce bilan synthétique serait bien sûr incomplet si quelques mots n'étaient pas glissés sur le travail de l'ANCA sur le territoire de la Seine-Saint-Denis et au-delà.

Il n'y a évidemment pas de structure équivalente à l'ANCA sur notre département, et certainement très, très peu sur l'Île de France.

Sylvie van den Brink nous décrira en particulier dans quelques instants les procédures permettant l'extension et la pérennisation des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).

Un dernier mot pour mesurer les activités de l'association par des indicateurs pertinents résumés en nombre d'heures de bénévolat, pour 2053 heures, et en nombre de réunions, 277, en physique ou en dématérialisé.

Le détail de tout ça en Annexe.

Commentaires et questions de la salle :

Sébastien Tirloir :

Précisions sur ce qui est appelé une **dépollution**. Dans les différents cas évoqués dans l'AG d'Environnement 93, on vérifie toujours qu'une **dépollution** n'existe pas. Ce mot est trompeur et les industriels en jouent en permanence. Pour le commun des mortels, à la fin d'une **dépollution**, il n'y a plus de pollution. Or, il n'y a pas de **dépollution**. Il y a gestion des risques liés à la pollution : Certaines pollutions qui n'ont pas de conséquences reconnues sont ignorées. D'autres où des normes existent, des moyens sont mis en œuvre pour limiter l'impact de ces pollutions et déplaçant la pollution, en la diluant, en la propageant ou en accélérant la dégradation de certains composés. Ou parfois, le cynisme amène les pouvoirs publics à relever les normes malgré des conséquences sanitaires avérées, comme pour le trichloroéthylène à WIPELEC ROMAINVILLE.

Il faut le dire : à la fin d'une **dépollution**, il reste toujours de la pollution. La **dépollution** est une illusion. Si une **dépollution** existait, cela voudrait dire qu'il faudrait continuer à polluer sans vergogne puisque

- 1 - des industriels tels que WIPELEC gagnent beaucoup d'argent sans respecter les instructions environnementales ;
- 2 - les entreprises telles que SAFRAN, gagnent beaucoup d'argent en sous-traitant sciemment certaines opérations polluantes à ces industriels indécents ;
- 3 - et à la fin de la chaîne, des promoteurs comme GINKGO achèvent ce processus mortifère en

³ <https://medialab.sciencespo.fr/productions/controverses-mode-demploi/>

intervenants comme des sauveurs en gagnant également beaucoup d'argent.
Cette escroquerie intellectuelle doit cesser. Et moi, victime de pollutions dépollutions multiples, je milite pour la disparition de ce mot galvaudé **DEPOLLUTION**.

Sylvain Zami et Victoria Chabran :

Alerte sur une nouvelle atteinte aux jardins partagés du Cornillon à Saint-Denis.
Comme à Aubervilliers pour les jardins des Vertus Environnement 93 se mobilisera pour la préservation des ces jardins.

-
- . *L'assemblée générale, à l'unanimité.*
- *ayant entendu le rapport d'activités du conseil d'administration,*
 - *après avoir demandé des explications,*
 - *prenant acte des actions engagées par le Conseil d'Administration,*
 - *approuve ce rapport.*
 - *voir rapport d'activité en annexe*

2. Rapport financier.

Présentation des comptes 2021.

3. Vote et quitus.

- L'assemblée générale, à l'unanimité.*
- *après avoir pris connaissance des différents documents,*
 - *après avoir demandé des explications,*
 - *approuve les comptes, et donne quitus au trésorier.*
 - *voir rapport en annexe.*
-

4. Orientations et actions 2022, Budget 2022.

Présentation des orientations pour 2022 et du budget correspondant.
(Documents annexés).

La convention établie avec le Conseil général de Seine Saint Denis est en négociation pour 2022 suivant les modalités des projets «Agir In Seine-Saint-Denis »

La demande de subvention à la DRIEE a été demandée sous un format « projet » et également en attente de validation.

Les cotisations sont inchangées pour l'exercice 2022. Le montant fixe est de 40 Euros plus 0,15 € par adhérent cotisant

5. Renouvellement des autorisations au président pour agir en justice.

L'assemblée générale s'exprime par vote pour renouveler le mandat :

- **au conseil d'administration**, pour représenter l'assemblée générale et décider en son nom, d'ester en justice, tant en demande qu'en défense, de former tous appels et pourvois, de consentir toutes transactions, en mandant pour ce faire son président en exercice qui sera investi de tous les pouvoirs à ces effets,

- **au président**, qui sera investi de tous les pouvoirs à ces effets entre deux conseils d'administration, chaque fois qu'il le jugera nécessaire si les délais l'imposent, pour représenter l'association et décider en son nom, d'ester en justice tant en demande qu'en défense, de former tous appels et pourvois, de consentir toutes transactions. Dans ce cas, l'action engagée sera mise à l'ordre du jour du conseil d'administration suivant. Elle sera normalement poursuivie si ce conseil n'y met pas opposition.

L'assemblée générale, à l'unanimité, vote l'autorisation pour agir en justice.

6. Election du CA 2022.

Sur proposition du président il est demandé à l'assemblée générale de reconduire le CA installé en 2021.

Association	Représentants
Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron	Sylvie van den Brink
Association de Sauvegarde du village de Romainville	Julia Learmonth Bernard Dubouloz-Monnet
Association des riverains de l'usine de méthanisation de Romainville	François Mouthon
Patrimoine et Environnement à Romainville	Evelyne Barraud
Aulnay Environnement	René Augustin Bougourd
EnDeMa93 (Anciennement Gagny Environnement)	Brigitte Mazzola Claude Schneider Francis Redon
Gournay Environnement	Antonino Marques
Les Amis du Parc Forestier de la Poudrerie	Michel Glevarec
Noisy le Sec Environnement	Colette Scheyder
Romainville Sud	Sylvie Laurens Vincent Pruvost Sébastien Tirloir
Bondy Ecologie	Monique El Kasmi Christian Bernard Alain Boucher
Union des Riverains du Stade de France	Victoria Chabran

L'assemblée générale, à l'unanimité, vote cette composition du CA.

Bureau 2022

Prénom NOM	Association	Fonction	Profession
Francis REDON	EnDeMa93	Président	Retraité
Colette SCHEYDER	Noisy le Sec Environnement	Secrétaire	Retraitée
Claude SCHNEIDER	EnDeMa93	Trésorier	Retraité
François MOUTHON	ARIVEM	Vice-président - chargé des Déchets	Chef d'entreprise
Evelyne BARRAUD	Patrimoine et Environnement à Romainville	Suppléante	Retraitée
Julia LEARMONTH	Association du Sauvegarde du Village de Romainville	Vice-présidente - chargée du patrimoine	Costumière
Sylvie VAN DEN BRINK	ANCA	Membre chargée de la biodiversité	Enseignante

7. L'engagement républicain.

Information des associations adhérentes sur les principes du contrat d'engagement républicain mentionnés au 4° de l'article 25-1 de la loi du 12 avril 2000 susvisée sont ceux qui figurent dans le contrat d'engagement républicain approuvé par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi ° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des **associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat.**

Le décret est en pièce jointe de ce PV.

L'assemblée générale ordinaire est clôturée à 10h30.

8. ZNIEFF par L'ANCA : La ZNIEFF, un outil pour protéger les milieux naturels.

Une zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique, est un périmètre d'inventaire contenant des espèces dites «déterminantes», elle nécessite :

- des inventaires
- une étude complète
- la préparation d'une fiche ZNIEFF (voir modèle sur le site INPN)
- la transmission du dossier aux services de l'Etat (DRIEAT)
- la présentation du dossier devant le Conseil Régional Scientifique du Patrimoine Naturel (CSRPN), qui valide (ou pas) le dossier
- le dossier validé est transmis au Muséum qui met en ligne la fiche ZNIEFF sur le site de l'INPN.

Le périmètre de la ZNIEFF doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme (zonage N du PLU).

Exemple des prairies marneuses du Bois de l'Etoile à Gagny.

9. Cartovégétation par Environnement 92.

Rappel sur les enjeux dérèglement climatique et perte de biodiversité.

Les zones urbaines denses menacées par l'effet îlot de chaleur peuvent résister par la végétation et l'eau ; la nature en ville comme éponge des eaux de ruissellement.

Pour atteindre ces objectifs, réalisation d'une carte de la végétation à haute résolution, permettant la modélisation des réseaux écologiques, et une meilleure connaissance des espaces végétalisés et ceux à renaturer

Exemple des cartes de paysage du département des Hauts-de-Seine.

Application sur la Seine-Saint-Denis.

10. FNE Ile de France

Luc Blanchard, Muriel Martin-Dupray, Margot Holvoet, Jane Buisson présentent les perspectives de FNE pour 2022, en particulier pour la préparation de la révision du SDRIF en ZAN (Zéro Artificialisation Nette), ZEN (Zéro Emission Nette) et Zéro Déchet.

Un point spécifique est présenté sur les objectifs de financement par des partenariats privés comme que l'Oréal sur Aulnay-sous-Bois, en association avec SNCF Réseau.

Question JY.Marsouin : Quelles contreparties ?

Ces partenariats n'impliquent pas de contreparties mais le financement de ces partenariats par les entreprises publiques ou privées impliquent des actions de terrain par FNE, comme des inventaires de biodiversité avec l'Oréal pour renforcer les continuités écologiques, des actions de prévention sur le terrain pour la collecte des biodéchets avec GRDF, des actions engageant la sobriété énergétique avec RTE.

Présentation également, par Margot, de formations et débats à suivre en 2022.

11. Intervention de Bélaide Bédreddine

Points particuliers sur la gestion des eaux pluviales et de l'assainissement, et le plan Canopée, les micro-forêts urbaines et les « oasis » dans les écoles.

Question Olivier Nouvian : Comment intégrer le plan Canopée et la création de forêts urbaines dans l'amélioration des zones carencées en espaces verts comme au Pré-Saint-Gervais sur la friche Busso ?

Il n'y a pas de réponse formelle de B.Bédreddine, mais ce type d'action de terrain doit être pris en considération dans le cadre du projet de cartographie des espaces verts initié par le CD93, auquel Environnement 93 a participé en 2021.

12. Intervention d'Aline Girard (Animatrice du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer).

Prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme.

Les principales dispositions et règles du SAGE en matière d'aménagement et d'urbanisme :

- Préserver et gagner des espaces humides et aquatiques
- Intégrer la gestion des eaux pluviales et du ruissellement au plus tôt dans les projets d'aménagement
- Engager la reconquête des eaux souterraines et la pérennisation de leurs usages

13. Intervention de Benjamin Laurent (SOLIDEO)

Rappel du programme 2 040 logements familiaux, 750 logements spécifiques (Etudiants et résidence sociale).

Neutralité carbone à l'horizon 2050 (construction bas carbone, performance énergétique).

Gestion des eaux pluviales.

Développement de continuités écologiques sur un site anciennement minéralisé.

Bélaïd Bédreddine fait part de son regret d'une intégration insuffisante du village olympique dans le tissu urbain existant.

Sont annexés au présent procès verbal :

- *la convocation à l'assemblée générale.*
- *le rapport d'activité 2021,*
- *les comptes financiers 2021,*
- *les orientations et le budget 2022,*

En foi de quoi a été rédigé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président,
Francis REDON



La secrétaire de séance,
C.Scheyder

